

COMMERCE LOGISTIQUE
INFORMATIQUE GESTION
LANGUES VAE

www.kedi.fr



VAE - Validation des Acquis de l'Expérience

Diplôme du CAP au BTS

La Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme correspondant aux compétences acquises par l'expérience professionnelle ou bénévole.

ÉTAPES

▶ Étude de projet

Analyse et conseil sur la pertinence du projet, aide au choix du diplôme. Élaboration de la demande de recevabilité, constitution du livret 1 du Rectorat (recevabilité).

▶ Réalisation du dossier

Analyse des Référentiels d'Activité Professionnelle, mise en adéquation avec les expériences professionnelles. Méthodologie et élaboration des fiches constitutives du livret 2 suivant les prescriptions des certificateurs.

▶ Préparation à l'entretien jury VAE

Aider le candidat à préparer sa présentation, à argumenter le contenu de son dossier écrit.

Accompagnement individualisé

Pré requis : pouvoir justifier d'au moins 1 année d'activité professionnelle ou bénévole en rapport direct avec le diplôme visé.

Durée : de 10 à 24 heures réparties sur 3 à 6 mois.

Rythme : en fonction des disponibilités du candidat.

Financement : Compte Personnel de Formation, plan de formation entreprise, Pôle Emploi, Région.